



**Rapport annuel
2022**

Contenu

- 1** Avant-propos du président
- 2** Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire de la Coopérative USS Assurances 2022
- 10** Dicastère assurances
- 13** Sécurité & prévention
- 14** Rapport des sinistres 2022
- 15** Tablette des sinistres sur plusieurs années
- 16** Membre d'honneur Claude Aebersold †
- 17** Développement commercial
- 18** Comptes annuels 2022
- 20** Annexe aux comptes annuels
- 21** Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan
- 22** Rapport de l'organe de révision
- 25** Comité
- 26** Direction administrative
- 28** Organisation USS Assurances

Avant-propos du président



L'année 2022 peut-être citée comme l'année des grands changements

Après 33 ans, notre directeur attentif et fidèle, Hans Rudolf Liechti, a pris une retraite bien méritée. Il connaissait son sujet sur le bout des doigts et servir était son devoir. Il a toujours su faire valoir ses connaissances techniques, son sens de l'exactitude, sa gentillesse et son humour. Nous le remercions encore une fois pour son engagement infatigable et très apprécié, pour sa serviabilité et son amitié constantes. Nous lui souhaitons une bonne santé, beaucoup de bonheur et de beaux moments avec son épouse Silvia.

Comme nouveau directeur, nous avons pu engager notre très apprécié vice-président Sepp Rusch. Il s'est bien adapté à sa nouvelle fonction et s'y sent bien.

Ursula Schönenberger de Kirchberg SG a été choisie comme première femme au comité de l'USS en remplacement de Sepp Rusch. Joel Haefeli, jeune juriste de Gipf-Oberfrick, a été élu comme autre membre du comité.

En raison de nouvelles tâches à la Vaudoise, Eric Zosso a quitté le département des assurances de la Suisse romande, mais reste responsable des sinistres, ce dont nous le remercions. Pour combler le vide, nous avons pu faire appel à Patrick Vauthey, expert en assurances de Granges «district de la Veveyse».

Tous ces changements ont entraîné une réorganisation. L'USS Assurances se présente maintenant sous un nouveau jour, bien équipée et pleine d'élan pour l'avenir.

Malgré ces grands changements et les turbulences boursières, les comptes annuels sont à nouveau positifs, ce qui montre que notre politique commerciale est la bonne. Nous avons également dû procéder à des changements sur le plan actuariel. Les prescriptions légales (révision de la LCA) et les exigences de la FIMNA nous y ont contraints. Des adaptations du contrat d'assurance avec la réassurance et des changements en matière de protection des données dans l'assurance protection juridique se sont imposés.

Alors que les sinistres généraux sont heureusement restés stables et peu élevés, les cas juridiques continuent d'augmenter, surtout en matière de nuisances sonores et de sites contaminés. En ce qui concerne la Loi sur les armes, les cas sont également de plus en plus complexes. C'est pourquoi, j'appelle les clubs de tir à souscrire sans tarder une assurance de protection juridique. Pour le bien des fonctionnaires, des tireuses et tireurs.

Pour terminer, il me tient à cœur de vous remercier tous, chers sociétaires, pour votre fidélité, votre grand engagement en faveur du tir et la confiance que vous m'accordez. J'adresse un remerciement particulier à mes collègues du comité et à toute la direction sous la nouvelle direction de Sepp Rusch. Leur travail a été immense l'année dernière. Je tiens également à souligner et à remercier tout particulièrement la bonne et fructueuse collaboration avec le DDPS, la SAT, les officiers fédéraux de tir ainsi que la FST et les autres associations.

Je vous souhaite une bonne santé, du bonheur et une saison de tir 2023 réussie et sans accident!

Rudolf Vonlanthen
Président USS Assurances

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire 2022 de la Coopérative USS Assurances

Date: Vendredi 29 avril 2022
Lieu: Campus Sursee, Oberkirch LU
Heure: 17h00

Ordre du jour

1. Accueil, constitution, élection des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués virtuelle du 23 avril 2021 à Berne
Proposition: approbation du procès-verbal 2021
3. Acceptation du rapport annuel 2021
Proposition: approbation du rapport annuel 2021
4. Acceptation des comptes annuels 2021 et affectation du bénéfice au bilan 2021
Les comptes annuels supplémentaires 2021 selon Swiss GAAP FER peuvent être demandés ou consultés auprès du directeur Hans Rudolf Liechti
 - a) Rapport de l'organe de révision
 - b) Approbation des comptes annuels et décision sur l'utilisation du bénéfice au bilan 2021Proposition: approbation des comptes annuels 2021 avec un bénéfice au bilan de CHF 235'668.42, y compris le bénéfice reporté de l'année précédente; affectation du bénéfice au bilan selon la proposition du rapport annuel
5. Donner décharge au comité
Proposition: Octroi de la décharge
6. Élections
 - 6.1. Élection en remplacement de Sepp Rusch: Ursula Schönenberger, Kirchberg SG
 - 6.2. Élection d'un nouveau membre du comité: Joel Haefeli, Gipf-Oberfrick AG
 - 6.3. Élection de l'organe de révision pour une durée d'un an
Proposition: Balmer-Etienne AG, Lucerne

7. Honorariat
 - 7.1. Nomination d'un membre d'honneur
 - 7.2. Honorariat

8. Divers

Rudolf Vonlanthen, Président de la Coopérative USS assurances, salue les participants à la 134^e Assemblée des délégués ordinaire et donne des informations d'ordre organisationnel.

Monsieur Christian Zimmermann, Président de la Société cantonale lucernoise de tir salue les délégués et invités et leur souhaite la bienvenue à Oberkirch.

Réflexions personnelles du Président de l'USS

En 2020 et 2021, le virus Corona a frappé le monde entier. Nous l'avons ressenti - avec la mondialisation, le monde est devenu plus fragile. Ou la nature nous a-t-elle simplement donné une pause? Le monde a changé. Économiquement, politiquement, mais aussi socialement. Nous avons réappris à apprécier les choses que nous avons perdues. Moins de quête de pouvoir, d'argent et d'avidité. Et maintenant, alors que nous espérons revenir à la normalité, nous avons depuis quelques semaines une guerre brutale et absurde en Europe. N'avons-nous rien appris, nous les humains? Il est temps de retrouver le sens de la patrie, d'aspirer à la sécurité et de cultiver davantage les traditions qui nous sont chères. Je suis triste qu'il faille des guerres pour qu'une partie de la population se rende compte que la liberté et la sécurité ne sont pas gratuites. Il en va de la sécurité comme de la santé. On ne l'apprécie que lorsqu'elle nous est enlevée.

L'USS Assurances leur offre justement la sécurité! Notre assurance-accidents, notre assurance responsabilité civile avec la Vaudoise comme réassureur, mais aussi l'assurance casco, en bref l'assurance du sport, les protège tous de conséquences financières désagréables. De plus, notre assurance de protection juridique avec ORION offre une sécurité lorsque les cas juridiques deviennent une plaie et que les sociétés de tir sont gênées dans leurs activités traditionnelles.

« **Les tireurs ont des besoins particuliers – nous, l'USS, avons la solution. Profitez de nos produits innovants.** »

En cette période de crise persistante, notre structure coopérative a également fait ses preuves. Les affaires d'assurance ainsi que l'évolution des marchés boursiers et financiers sont restées positives et solides malgré des conditions parfois turbulentes. Les placements immobiliers ont continué à poser les bases d'un bon bilan comptable. Nous avons une base solide. Notre directeur y reviendra volontiers.

Chaque association cantonale, mais aussi les associations faitières fédérales, recevront, en fonction de leur taille, un montant unique allant de CHF 300.00 minimum à CHF 3'000.00 maximum au cours du premier semestre. Ces montants doivent être affectés à la promotion de la jeunesse.

Pour terminer, je tiens à remercier toutes les personnes qui nous soutiennent d'une manière ou d'une autre et qui continueront à le faire. J'adresse un remerciement particulier à mes collègues du comité directeur et à l'ensemble de la direction, sous la direction compétente de Hans Rudolf Liechti. Il me tient également à cœur de souligner la collaboration exemplaire et fructueuse avec le DDPS, la SAT, les officiers fédéraux de tir, la FST et toutes les autres associations.

Un grand merci pour votre engagement!

Enfin et surtout, je vous remercie, chers sociétaires, pour votre confiance et votre fidélité, pour votre compréhension et pour le paiement ponctuel des primes d'assurance.

Je vous souhaite à tous une bonne santé, du bonheur et une saison de tir 2022 fructueuse et sans accident.

In Memoriam

Les souvenirs qui touchent notre cœur ne se perdent jamais!

Au début de l'assemblée, nous avons une pensée pour tous les tireurs et tireuses qui ont perdu un être cher au cours des années 2019 – 2021. Au nom de tous, Rudolf Vonlanthen mentionne notre membre d'honneur et ami Hansueli Wälte. Au nom de la grande famille des tireurs, il exprime à tous sa profonde sympathie. Rudolf Vonlanthen demande à chacun de se lever de son siège afin d'honorer la mémoire de nos chers disparus avec beaucoup de gratitude et de respect. L'orchestre «Mer isch gliich», sous la direction de Markus Meyer, joue un morceau à la mémoire des défunts.

Rudolf Vonlanthen remercie l'orchestre pour ses sons harmonieux. Il souhaite à ses membres encore beaucoup de succès et de plaisir dans la musique.

1. Salutations, constitution, élection des scrutateurs

De nombreux représentants des autorités, de l'armée, des associations de tir et autres invités ainsi que les membres d'honneur méritants et des représentants des médias sont particulièrement salués.

Représentants militaires:

Monsieur le brigadier Jacques Rüdin,
Président de la Conférence fédérale de tir
Madame Katrin Stucki, Cheffe SAT
Monsieur le lieutenant-colonel Daniel Arzrouni,
expert fédéral des installations de tir
Monsieur l'adjudant sof Hanspeter Schuler,
chef du domaine spécialisé des installations de tir
23 officiers fédéraux de tir

Comité FST:

Incorpore, avec à sa tête le président Luca Filippini

Les représentants des diverses associations sportives de tir de toute la Suisse:

Monsieur Beat Abgottspon, ASTV
 Monsieur Jacques Dessemontet,
 Association des vétérans du Tir Sportif Suisse
 Monsieur Martin Hug, président de l'Association
 des donateurs des équipes nationales de tir
 Monsieur Andreas von Känel, Président SSM
 4 membres d'honneur de l'USS Assurances

Représentants de la presse :

Monsieur Werner Hirt, Hirt Agence
 Monsieur Heinz Bolliger, du Roi du tir et
 président d'honneur SMV
 Monsieur Philipp Ammann,
 Responsable communication FST

Plusieurs personnes ont dû s'excuser. Nous en prenons connaissance. Rudolf Vonlanthen espère que, l'année prochaine, notre Assemblée trouvera à nouveau sa place dans l'agenda. Nous nous réjouissons cependant des nombreuses personnes présentes, Mesdames et Messieurs.

L'ordre du jour, envoyé dans les délais avec l'invitation du 10 mars 2022, ne sera pas modifié.

Constitution

Présidence: Rudolf Vonlanthen
 Procès-verbal: Maggie Mesmer
 Contrôle: Sepp Rusch, Rolf Schmutz
 (suppléant)
 Traduction: simultanée

Scrutateurs

L'Assemblée admet les scrutateurs mentionnés ci-dessous:

- Horst Keller (SG KSV)
- Walter Meer (BSSV)
- Max Ziegler (NW KSV)
- Pascal Herren (SH KSV)

Présences

Comité	5
Délégués	194
Total des ayants droit au vote	199
Majorité absolue	100
Comité directeur	7
Membres d'honneur sans droit de vote	3
Invités	80
Organe de révision	1
Total des présents	290

En cas de vote ou élection à bulletin secret, le bureau de vote et d'élection est constitué de: Sepp Rusch, Vice-président USS, Rolf Schmutz, Directeur suppléant/contrôle ainsi que des scrutateurs élus.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués virtuelle du 23 avril 2021 à Berne

Le procès-verbal a été rédigé par le secrétaire Hans Rudolf Liechti. Il est disponible en allemand et en français et peut être consulté aux pages 2 à 5 du rapport annuel 2021.

La parole n'est pas demandée sur le procès-verbal. Décision: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les délégués. Le président remercie Hans Rudolf Liechti pour la rédaction du procès-verbal.

3. Acceptation du rapport annuel 2021

Le rapport annuel 2021 a été envoyé aux délégués en même temps que l'invitation du 10 mars 2022. Il est complet et reflète de manière transparente l'exercice 2021, qui a été chargé et mouvementé. La parole n'est pas demandée sur le rapport annuel. Décision: le rapport annuel 2021 est approuvé à l'unanimité.

Rudolf Vonlanthen adresse ici un grand merci à Monsieur Hans Rudolf Liechti pour sa gestion compétente. Les mêmes remerciements vont à son suppléant Monsieur Rolf Schmutz, et à tous les membres de la direction pour leur infatigable engagement bénévole et leur excellente collaboration. Il demande aux personnes présentes de saluer cet engagement par des applaudissements nourris.

4. Acceptation des comptes annuels 2021 et acceptation du bénéfice au bilan 2021

La parole est donnée au directeur Hans Rudolf Liechti pour la présentation du résultat réjouissant de l'exercice.

Introduction

Nous n'avons malheureusement pas pu organiser les Assemblées des délégués 2020 et 2021 en raison de Covid 19. L'organisation de l'AD 2020 à Payerne était déjà bien avancée lorsque le Conseil fédéral a mis un stop à l'événement. Nous avons fait une nouvelle tentative en 2021, mais cela n'a pas fonctionné non plus. Nous étions et sommes toujours désolés de ne pas pouvoir nous rendre à Payerne. Nous avons dû demander l'acceptation de nos affaires par écrit à nos coopérateurs. Toutes les affaires ont été approuvées à environ 99%. Pour moi, en tant que directeur, c'était bien sûr très réjouissant.

La pandémie de Corona a eu une grande influence sur l'activité de tir en Suisse en 2020 et 2021. Au cours de l'année sous revue, les activités de tir ont au moins pu reprendre sous certaines conditions. La période plus calme a permis aux comités des associations de s'occuper de tâches administratives. On s'est occupé de la couverture d'assurance de l'association. En cas de changement au sein du comité directeur, beaucoup d'informations se perdent. Une fois par an, le trésorier reçoit la facture des primes. De nombreux membres du comité et de l'association ne savent parfois même pas comment et pourquoi ils sont assurés auprès de l'USS.

Mais il est probable que des communes et des personnes pour qui le tir sportif est une épine dans le pied se soient également occupées d'installations de tir.

- Des tentatives sont faites pour empêcher l'extension et la transformation des installations de tir.
- Des communes demandent aux sociétés des contributions pour l'assainissement des buttes pare-balles, et ceci même aux sociétés qui ne sont plus actives depuis longtemps.

C'est surtout l'assurance de protection juridique combinée qui entre en jeu, pour autant qu'elle ait été souscrite. Environ 1 250 sociétés ont conclu l'assurance de base pour le tir. Nous attirons l'attention des sociétés sur l'assurance combinée et leur recommandons d'en souscrire une. Nous sommes reconnaissants si les associations apportent également leur aide.

Dans le rapport annuel, nous avons fourni des informations complètes sur les affaires d'assurance, y compris les sinistres, de sorte que je n'y reviens pas.

Réorganisation suite au changement à la direction

Un changement au sein de la direction n'entraîne pas seulement un changement de personnel, mais aussi une réorganisation. La plupart des personnes de notre direction sont encore actifs professionnellement et effectuent les travaux pour l'USS pendant leur temps libre. Nous devons tenir compte de ces circonstances. Sepp Rusch, le nouveau directeur, travaillera à l'avenir un jour par semaine pour l'USS. Après mon travail à 50%, les tâches doivent être réparties sur d'autres personnes. Un groupe de travail s'est penché sur la nouvelle organisation. Il manque malheureusement encore quelques ressources en personnel. Nous espérons trouver, dans un avenir proche, des personnes prêtes à travailler pour l'USS. Des connaissances du tir et du secteur des assurances sont un avantage.

Comptes annuels 2021

Et maintenant encore quelques informations complémentaires sur les comptes annuels 2021: Grâce à la FFT de Lucerne l'encaissement des primes a à nouveau été plus élevé que l'année précédente.

Primes	2021	2020
Assurance de base	532'513.35	540'045.90
Assurances spéciales	54'561.55	28'256.40
Total	587'074.90	568'302.30

A la fin de l'année, nous avons à nouveau dû prendre acte de nombreuses dissolutions de sections de la FST. De nombreuses sections ont des difficultés à pourvoir les postes du comité. Dans ce cas, les fusions de sociétés sont une bonne solution. Un grand nombre de tireurs âgés ont profité de la pandémie pour abandonner le sport de tir. C'est dommage.

Placements financiers

Outre les activités d'assurance, les placements financiers constituent un pilier important de l'USS. Depuis que j'ai repris les finances de l'USS en 1990, les valeurs comptables ont évolué comme suit:

Placement	2021	1990
Titres	6'142'204.52	3'516'700.00
Immeuble	1'665'945.00	0.00
Total CHF	7'808'149.52	3'516'700.00

Pendant trente ans, nous avons toujours mené une politique de placement prudente. Durant cette période, nous avons dû faire face à différentes turbulences boursières. Nous avons constitué suffisamment de réserves de fluctuation qui nous ont permis d'absorber les chutes de cours.

2021 a été une année boursière réussie. Les indices boursiers semblaient vouloir établir des records mondiaux. Avec nos dépôts mixtes, nous avons atteint un rendement moyen de 9,55%. Avec les actions seules, le rendement était d'environ 15%. Malheureusement, la guerre en Ukraine a temporairement fait basculer les bourses. Nous surveillons constamment la situation, notamment en collaboration avec nos conseillers.

L'achat de l'immeuble à Berne a été un coup de chance. Celui-ci est toujours loué à 100%. Lorsque nous changeons de locataire, nous procédons aux rénovations nécessaires, de sorte qu'aucune rénovation majeure n'est nécessaire. Depuis que nous possédons l'immeuble, le rendement brut est toujours supérieur à 6%.

Mon objectif était de franchir la barre des 10 millions avec les placements en titres. Pour mon départ, cela a fonctionné, et ce sans opérations spéculatives. La clôture des comptes selon les Swiss GAAP RPC le prouve.

Charges

Au cours des deux dernières années, les charges administratives ont fortement diminué. Deux assemblées des délégués n'ont pas eu lieu. Pratiquement aucune réunion, conférence ou atelier de travail n'a eu lieu. Mais cela devrait à nouveau changer cette année. Nous débutons, en tous cas, par le banquet d'aujourd'hui.

Charges administratives

2021	2020	2019
CHF 265'314.95	256'740.86	334'686.37

Bilan

- Le bilan ne comporte aucun risque
- Le capital propre (sans les réserves latentes) s'élève au 31.12.2021 à CHF 7'951'668.42.

L'USS dispose d'une base financière saine.

Résultat annuel et répartition du bénéfice

Nous pouvons à nouveau présenter un résultat annuel réjouissant. L'Assemblée des délégués d'aujourd'hui dispose de CHF 235'668'42, bénéfice reporté inclus. Le comité directeur propose la répartition du bénéfice suivante:

Attribution à la réserve légale	CHF 160'000.00
Attribution à la réserve technique	CHF 75'000.00
Report à nouveau	CHF 668.42

Révision

La révision a été effectuée par Balmer-Etienne, Lucerne. Vous trouverez le rapport de l'organe de révision à la page 20.

Notre actuaire, Madame Dr Ott, a également remis un rapport positif sur notre activité.

Remerciement

Nous avons passé deux années compliquées. En 2020, nous ne nous voyions qu'en vidéoconférence ou nous parlions au téléphone. Mais la collaboration n'en a pas souffert. Tout le monde s'est toujours soutenu mutuellement. Je transmets une bonne équipe à mon successeur. Je remercie mes collègues de la direction et du comité pour leur bonne collaboration et leur soutien.

Maintenant, c'est fini. Je n'aime pas les longs discours d'adieu. C'est pourquoi je dis tout simplement «Au revoir, c'était une bonne époque, bonne continuation».

4. a) Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision Balmer-Etienne AG n'a pas de constatations à faire dans le rapport de révision présenté par écrit. Le rapport des réviseurs se trouve à la page 20 du rapport annuel.

4. b) Acceptation des comptes annuels et décision sur l'affectation du bénéfice au bilan 2021

Les délégués soutiennent à l'unanimité la proposition du comité d'approuver les comptes annuels et approuvent également l'affectation du bénéfice telle que proposée.

5. Donner décharge au comité

Proposition : octroi de la décharge

Décision : Les délégués donnent à l'unanimité décharge au comité dans sa composition connue (rapport annuel, page 22).

Le Président Rudolf Vonlanthen remercie, au nom du comité et de la direction administrative, pour la confiance octroyée.

6. Élections

La démission de Hans Rudolf Liechti entraîne un remaniement au sein de la direction. Sepp Rusch occupera désormais le poste de directeur administratif. Ce changement rend une réorganisation nécessaire. Rudolf Vonlanthen remercie Sepp Rusch d'avoir accepté d'assumer cette fonction à responsabilité et lui souhaite beaucoup de satisfaction. Cela a toutefois pour conséquence que Sepp Rusch a dû démissionner de son poste de membre du comité et de vice-président et que des élections complémentaires sont donc nécessaires.

6.1 Élection en remplacement de Sepp Rusch: Ursula Schönenberger, Kirchberg SG

Proposition: Ursula Schönenberger, née le 12.11.1956, domiciliée à Kirchberg SG, responsable du secrétariat de la Société cantonale de tir de St-Gall, tireuse active, membre des Tireurs sportifs de Kirchberg SG, présidente d'honneur, membre de la Société de tir de Dietschwil, membre de la Société de tir de Gossau.

Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: Ursula Schönenberger est élue à l'unanimité au comité.

6.2 Élection d'un nouveau membre du comité: Joel Haefeli, Gipf-Oberfrick AG

Proposition: Joel Haefeli, né le 11.09.1991, domicilié à Gipf-Oberfrick AG, procureur assistant MP Rheinfelden-Laufenburg, moniteur de tir, publication: Effets de la révision partielle de la loi sur les armes sur les personnes privées.

Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: Joel Haefeli est élu à l'unanimité au comité directeur.

6.3 Élection de l'organe de révision pour une durée d'un an

Proposition: Balmer-Etienne AG de Lucerne, représentée ici par Bettina Bereuter-Bucher. Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: Balmer-Etienne AG, Lucerne, est confirmée à l'unanimité comme société de révision pour une année.

7. Honorariat

7.1 Nomination d'un membre d'honneur

Après 33 années très mouvementées, notre pilier, Hans Rudolf Liechti, quitte son poste de directeur pour prendre une retraite bien méritée. Les pages 12, 13 et 14 de notre rapport annuel retracent les principales étapes de sa longue carrière, illustrées de nombreuses photos et de chiffres impressionnants. Ainsi, ses grands mérites peuvent être lus à tout moment dans notre rapport annuel, y compris pour la postérité.

Nous avons néanmoins continué à fouiller dans nos archives et avons ensuite encore trouvé une sélection d'autres beaux souvenirs. Il faut également mentionner que «derrière chaque homme qui réussit se cache une femme forte» – merci Silvia. Dans tout ce qu'il faisait, il aimait placer son slogan percutant: «Je me fiche de savoir qui est président en dessous de moi».

Il est impossible d'énumérer ce que Hans Rudolf a fait pour l'USS Assurances et le sport de tir durant ces 33 années. Il connaissait la matière de bout en bout et servir était pour lui un devoir. Nous sommes certes une organisation de milice, mais dans l'exécution, il a toujours été professionnel et exemplaire. Aucun chemin n'était trop long pour lui, aucun effort trop grand, ses connaissances étaient sans limites! Seul celui qui aime son travail peut fournir des prestations de haut niveau pendant tant d'années. Hans Rudolf a écrit l'histoire, mais à sa manière. Son engagement, son savoir-faire, son sens de la précision, sa gentillesse et son humour ont toujours été au rendez-vous. Il était toujours là quand on avait besoin de lui, disponible pour aider, loyal comme il se doit pour un sergent de l'armée suisse.

Rudolf Vonlanthen remercie Hans Rudolf de tout cœur pour son engagement infatigable et très apprécié ainsi que pour sa constante serviabilité et pour son amitié. Rudolf Vonlanthen souhaite à Hans Rudolf le meilleur pour l'avenir et une santé de fer. Que beaucoup de bonheur et de satisfaction lui soient réservés ainsi qu'à son épouse Silvia. Rudolf Vonlanthen conclut par la constatation suivante – il y a:

12 apôtres, 11 footballeurs, 10 commandements, 9 muses, 8 vertus, 7 merveilles du monde, 6 jours ouvrables, 5 continents, 4 saisons, 3 mousquetaires, 2 Polonais, mais seulement un Hans Rudolf Liechti!

En signe d'extrême reconnaissance et de grande gratitude pour les services rendus, le comité propose aux délégués de nommer Hans Rudolf Liechti membre d'honneur de l'USS-Assurances par de vifs applaudissements.

7.2 Honorariat

- Présidents sortants:
Bernhard Lampert, Président de l'ASTV
- Présidents cantonaux:
Hugo Petrus, WSSV
Werner Salzmann, BSSV
Franz Wetter, AIKSV
Bruno Preisig, KSV AR
Niklaus Egli, SSVL
Benjamin Haberthür, KSG BS
Beda Grütter, KSG BL
Jakob Büchler, SG KSV
Friedrich Häcki, KSG OW
Viktor Hüsser, AGSV
Jean-Pierre Roubaty, SVBB
- Officiers fédéraux de tir sortants:
Oberst Franz Walker, ESO 15
Oberst Werner Hürlimann, ESO 18
Lt. Col Jean-Jacques Biland, OFT 21
Oberst Martin Büsser, ESO 10
Oberst Peter Raschle, ESO 19
Oberst Jürg Zbinden, ESO 9
Oberst Peter Glur, ESO 12
Oberst Gerhard Gräzer, ESO 14
Oberst Daniel Siegenthaler, ESAE

Rudolf Vonlanthen relève leurs mérites et les remercie pour leur engagement infatigable. Tous reçoivent un petit cadeau.

8. Divers

Monsieur Otto Elmiger, ancien membre du comité de l'association cantonale lucernoise de tir, prend la parole. Sa demande concerne un incident survenu à Brünig Indoor. Lors de son entraînement, un coup de feu s'est déclenché pour des raisons inexplicables, ce qui a endommagé le moniteur de l'affichage des touchés. L'USS a refusé de prendre en charge les dommages subis, au motif qu'il avait tiré en tant que tireur individuel. Monsieur Elmiger aimerait que les CGA soient adaptées. Rudolf Vonlanthen explique que l'USS examine les faits et informera M. Elmiger de la décision finale.

Le président clôt la 134^e assemblée ordinaire des délégués en remerciant une nouvelle fois les délégués et les invités pour leur présence, leur fidélité et leur grand intérêt pour l'USS Assurances. Il remercie également les organisateurs, en particulier MM. Beat Wermelinger et Philippe Achermann. Le président remercie ses collègues du comité, l'ensemble de la direction, le photographe maison Hermann Mesmer, l'équipe de traduction ainsi que les représentants de la presse pour leurs reportages bienveillants, intéressants et complets. Il remercie également la Vaudoise Assurances pour le cadeau offert à toutes les personnes présentes.

Cette soirée sera à nouveau agrémentée et enrichie par la remise des prix sportifs par la FST. Nina Christen et Heidi Diethelm sont honorées. Un grand merci est également adressé au président de la FST Luca Fillipini et à son équipe talentueuse pour leur grand engagement en faveur de notre sport de tir bien-aimé.

Le président souhaite à tous de bons moments, une bonne santé et invite tous les délégués et invités à l'apéritif et au banquet qui suivra. Pour finir, il souhaite à tous bonne chance et une saison de tir réussie et sans accident sous la devise:

La Sécurité avant tout ou en allemand actuel: Safety first!

Clôture de l'Assemblée des délégués ordinaire:
18h15.

Sursee, 29.04.2022

La rédactrice du procès-verbal
Maggie Mesmer

Le contenu du procès-verbal est confirmé comme étant exact.

Berne, 30 mai 2022

USS Coopérative Assurances

Rudolf Vonlanthen	Sepp Rusch
Président	Directeur administratif

Dicastère assurances

L'atténuation de la pandémie de Corona a permis de relancer les activités des associations en 2022. Les associations ont enfin pu reprendre leurs activités à un niveau normal, sans craindre que tout doive être reporté ou annulé.

Un changement de génération a eu lieu à la tête de plusieurs sociétés. Cela a entraîné une augmentation des demandes de renseignements concernant les couvertures d'assurance. Il s'agit souvent de questions de compréhension, par exemple sur les couvertures dont disposent les sociétés. Mais la question la plus importante est la suivante: sont-elles suffisamment assurées ou la société a-t-elle encore besoin d'une ou de plusieurs assurances complémentaires? Les sociétés sont très bien couvertes par l'assurance de base de l'USS «Couverture responsabilité civile, accidents, casco» et l'assurance de protection juridique combinée. Les différentes autres assurances complémentaires «responsabilité civile fixe, moniteurs de tirs électroniques, valeurs, transport» sont également très importantes. Ces couvertures doivent être examinées individuellement pour chaque société.

On constate régulièrement que certaines associations ne disposent pas d'une assurance inventaire «Assurance choses ou biens mobiliers pour les dommages dus au feu, aux éléments naturels, à l'eau et au vol». La société ne se réveille brutalement qu'en cas de sinistre, car de tels dommages ne sont pas assurés par l'USS Assurances. En tant qu'assureur de sport reconnu par la FINMA et exempté de surveillance*, l'USS Assurances ne peut pas proposer de couverture pour les dommages matériels. Toutes les compagnies d'assurance privées agréées en Suisse proposent des assurances d'entreprise ou des assurances de biens mobiliers.

* Seules l'USS Assurances, la Caisse de secours de l'Association fédérale de lutte suisse et la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique ont le privilège d'être des assureurs de sport exemptés de surveillance. Ce statut spécial est soumis à des directives strictes, et en cas de non-respect, le traitement spécial serait immédiatement retiré.

Une tempête avec des vents de plus de 75 km/h balaye le pays. Les fortes rafales de vent ont démonté la tente de la société de tir.

C'est ce qu'on appelle un dommage naturel. Les dommages naturels sont des dommages qui ne sont pas causés par des personnes, mais par la nature. On distingue à cet égard les neuf dangers naturels tels que les hautes eaux, les inondations, les tempêtes, la grêle, les avalanches, la pression de la neige, les éboulements de rochers, les chutes de pierres ainsi que les glissements de terrain. Selon l'assurance légale contre les dommages naturels, de tels dommages aux biens de l'association ne peuvent être assurés que dans le cadre de l'assurance incendie, dommages naturels «exploitation ou biens mobiliers» de la société.

En outre, la couverture légale de la responsabilité civile est exclue en cas de dommages naturels. Cela signifie que personne ne peut être tenu pour responsable de tels dommages matériels ou corporels.

Sur le site www.uss-versicherungen.ch, la rubrique «Questions les plus fréquentes» fournit les principales réponses.

Nouvelles admissions de coopérateurs

En 2022, 16 nouvelles sociétés ont été admises comme Coopérateurs de l'USS Assurances.

Ce sont:

- 1 association, 3 sociétés de tir de la FST,
- 2 organisations de place de tir ou exploitations de stand de tir, 1 association de vétérans,
- 4 sociétés de tir dynamique, 3 sociétés de tir de chasse, 1 société isolée, 1 guilde de tireurs

Le nombre de Coopérateurs se monte à ce jour à 2'925 sociétés (année dernière 2'916).

Assurance de base

Avec l'introduction des CGA 2015, l'assurance de base de l'USS a été transformée en une couverture complète de la responsabilité civile de l'association. Lors d'entretiens de conseil, il est souvent rappelé qu'il n'est pas nécessaire de souscrire une assurance responsabilité civile supplémentaire auprès d'une autre compagnie d'assurance privée. Le montant de la couverture responsabilité civile d'une société assurée auprès de l'USS Assurances s'élève à 5 millions de francs.

Avec l'assurance de base, USS Assurances offre à ses assurés une couverture complète. Les couvertures sont décrites en détail dans les CGA de l'USS Assurances.

Assurances spéciales

Une nette tendance à la hausse a également été constatée pour les assurances spéciales. Un certain besoin de rattrapage de la vie associative est clairement perceptible, comme le montre également le nombre d'assurances spéciales conclues pour les tirs de sociétés, fêtes de tir «à plus de quatre passes», Tirs d'entreprises sous le patronage d'une société, Assurance permanente Tirs d'entreprises, Tirs de nuit et Tirs historiques.

Courtage en assurance

Les tirs de sociétés tels que les fêtes de tir annuelles, les tirs de jubilé, les tirs d'inauguration de la bannière ou les tirs commémoratifs ont à nouveau eu lieu en plus grand nombre. En conséquence, l'offre d'assurance responsabilité civile de fête (nombre 20) et d'assurance transport/valeurs (nombre 7) a de nouveau été sollicitée de manière accrue.

Assurance protection juridique

«Devant le tribunal à cause de détracteurs», cet article publié dans Tir Suisse a eu l'attention nécessaire auprès de nombreuses sociétés du monde du tir. Au cours de l'année sous revue, 31 assurances de protection juridique de base et 91 assurances de protection juridique combinées ont été

nouvellement conclues. Actuellement, environ 1'400 sociétés ont opté pour «l'assurance protection juridique de base pour l'exploitation de tir». Environ 340 coopérateurs ont souscrit la protection juridique combinée. Nous supposons que des considérations financières ainsi que l'hypothèse selon laquelle les problèmes mentionnés ne concernent que pour d'autres sociétés – la «probabilité d'occurrence» d'un tel scénario étant trop éloignée pour notre société – les ont dissuadés de souscrire à la protection d'assurance.

Les signes du temps parlent malheureusement un autre langage. La compréhension dont bénéficient les tireurs diminue, lentement mais sûrement.

Par le biais de l'assurance de protection juridique ORION, l'USS propose deux produits sur mesure pour les sociétés de tir et leurs membres.

- Offre de base protection juridique pour les exploitations de tir. Prime annuelle de CHF 40.00
- Combinaison de l'offre de base et de l'assurance complémentaire. Prime annuelle avec rabais de combinaison CHF 155.00

Les cas juridiques suivants ne sont couverts que par l'assurance de protection juridique combinée

Les litiges en matière de subventions avec les communes pour l'assainissement des cibles et des pare-balles, la fermeture d'installations de tir suite à des fusions de communes, la construction dans les zones de sécurité, les plaintes contre le bruit avec les voisins, diverses demandes de dommages et intérêts ou les problèmes en cas de refus de permis d'acquisition d'armes ou de confiscation de l'arme seront bientôt à l'ordre du jour.

Un autre élément de couverture supplémentaire important a pu être inclus dans la protection juridique combinée sans frais, c'est-à-dire sans augmentation de prime.

Pour les cas à partir de la date d'entrée du 01.11.2022: Si une société se dissout et fusionne avec une autre, il existe une couverture d'assurance jusqu'à une somme d'assurance de CHF 5'000.00 dans le cas suivant:

En vertu des dispositions légales en vigueur, le canton et la commune soumettent l'ancienne installation à un assainissement des sites contaminés et la nouvelle société est poursuivie pour la prise en charge des coûts. La société concernée veut faire appel de cette décision.

L'USS Assurances recommande donc de passer à l'assurance combinée avant qu'il ne soit trop tard; les sociétés sont ainsi en sécurité. Conclusion: si un cas juridique est déjà survenu, l'assurance de protection juridique ne peut plus être souscrite ultérieurement pour ce cas.

Statistique assurance protection juridique 2022

Cas annoncés	14
Cas réglés	5
Coûts des cas juridiques réglés	CHF 19'027.00
Réserve pour les coûts des cas juridiques en suspens	CHF 25'500.00

En outre, de nombreux renseignements juridiques ont été donnés sans qu'aucun dossier n'ait été ouvert. Certains dossiers ouverts les années précédentes sont encore en cours d'examen. La réserve pour les coûts des cas juridiques en suspens des années 2020/2021 s'élève à CHF 35'700.00.

Voici quelques cas juridiques pour lesquels ORION fournit ou a fourni une assistance juridique.

Assurance protection juridique Exemples de cas traités

- Procédure de permis de construire pour société de tir et société de tir au pistolet: évaluation juridique. Quatre permis de construire pour des maisons individuelles à proximité du stand de tir ont été octroyés. Afin de préserver les droits de tir, un recours provisoire a été déposé contre ces procédures. Avec l'aide de l'assurance de protection juridique et de son avocat, les droits

des sociétés de tir ont pu être préservés. Le maître d'ouvrage, avec l'aide du préfet, a donné son accord.

- Société de tir du canton de Berne: assainissement du bruit. Réduction des jours de tir par l'office cantonal suite à la réclamation d'un riverain. Procédure en cours.
- Société de tir du canton de Thurgovie: droit de surtirage et contrat de bail. Examen de la situation juridique. Régularisation à l'amiable de la situation et signature d'un nouveau contrat.
- Stand de tir du canton de Berne: litige malgré le contrat de droit de superficie, le propriétaire du terrain étant décédé. Elaboration d'un nouveau contrat de servitude avec les nouveaux propriétaires (hoirie).
- Canton de Schaffhouse: une société de tir s'est dissoute, les tireurs tirent désormais dans une autre société. Pour l'ancienne installation de tir, ils sont maintenant chargés financièrement pour des charges anciennes. Clarification juridique et défense de la société de tir. Un tireur actif commande en Allemagne des munitions pour son fusil à chargement par la bouche. La douane ouvre le colis et dépose une plainte pénale. Il reçoit une amende car la commande de munitions est soumise à autorisation. Le tireur a fait recours contre l'amende et est accompagné par l'assurance de protection juridique.
- Une société de tir a loué sa buvette. Les locataires ont saccagé les locaux et refusent (ainsi que leurs assurances) de payer les dommages causés. L'assurance de protection juridique soutient la société de tir concernée.

Responsables Assurances
Hermann Mesmer
Eric Zosso

Sécurité & prévention

Sécurité

En ce qui concerne la mise en œuvre et l'application de la sécurité, les sociétés, les fonctionnaires et surtout les tireurs sportifs individuels sont appelés à assumer leur propre responsabilité. Cela a été reconnu au cours de l'année sous revue et nous pouvons remercier et féliciter les assurés de l'USS. Il s'agit donc de maintenir le niveau atteint en effectuant des contrôles réguliers dans les installations de tir et pendant les exercices de tir.

Prévention

Au cours des dernières années, quelques dommages graves au F ass 57 et à d'autres armes ont malheureusement été enregistrés dans la statistique des dommages de l'USS Assurances.

«La main sur le cœur» – peut-être que les boîtiers de culasse éclatés, les dommages aux culasses, au fermetoir ou au niveau des boîtiers de détente ainsi que les cartouches déformées auraient pu être évités si les armes de sport avaient été entretenues conformément au règlement?

Avec de la chance, il n'y a pas eu d'accidents graves ni de blessures. Et la chance est ici mauvaise conseillère.

Le commerce spécialisé est informé de l'augmentation des dommages. La question se pose également de savoir dans quelle mesure les nouveaux canons de sport ou les munitions nouvellement introduites pourraient jouer un rôle.

Question: «Quand as-tu nettoyé et lubrifié ton arme de sport (pas seulement le F ass 57) pour la dernière fois conformément au règlement ?» Tout comme mon e-bike chez le spécialiste du magasin de vélos, les engins de tir méritent eux aussi un entretien professionnel et surtout un contrôle détaillé et fonctionnel COFO.

Les actions «**Protections auditives**» et «**Trousse de premiers secours**» de l'USS Assurances ont également été largement utilisées par les sociétés de tir l'année dernière. Ces offres seront poursuivies l'année prochaine. Il est donc recommandé de contrôler les protections auditives des clubs dans les installations de tir et de remplacer les appareils inaptes et vieillissants. Les trousse de premiers secours doivent être contrôlées (dates d'expiration) et les consommables manquants doivent être remplacés conformément à l'état.

Manche à air

Le thème de la manche à air dans les installations de tir au petit calibre 50 m ou dans d'autres installations de tir qui ne font pas partie du tir hors service donne toujours lieu à des discussions, bien que les directives soient claires:

– Définition selon le règlement 51.065, directives pour les installations de tir, chiffre 6.2: (d'autres fournisseurs de drapeaux connus) ne sont pas autorisés.

– «Le tir ne peut commencer qu'une fois la manche à air ou **le drapeau de tir hissé/accroché**».

Voir «Directives concernant les aspects techniques des installations de tir pour le tir sportif de la FST (DIT, 1.10.4040), partie C, installations extérieures carabine et pistolet 50 m», édition 2022, page 14, alinéa 14».

Remarque: la manche à air n'est pas en rapport avec le calibre tiré dans l'installation de tir. Il s'agit d'éveiller l'attention dans les environs des manifestations de tir.

De plus: Chaque société de tir qui, signe des temps, doit fermer son stand de tir, peut probablement remettre un mât de drapeau pour une manche à air aux sociétés qui en ont besoin.

Ueli Blaser
Responsable Sécurité & Prévention

Rapport des sinistres 2022

Au cours de l'exercice 2022, 23 nouveaux sinistres ont été enregistrés. Ceux-ci se répartissent en 4 dommages corporels, 8 cas responsabilité civile, 7 dommages matériels et 4 cas qui ont été réglés sur une base volontaire. Pour 8 autres sinistres enregistrés, l'USS n'a pas eu à verser de prestations. En outre, 10 autres cas nous ont été annoncés, pour lesquels aucune action n'a été entreprise, car il était clair dès le départ qu'aucune couverture d'assurance n'existait.

A la fin de l'année 2022, il reste 4 dossiers de sinistre ouverts, qui pourront probablement être réglés en 2023. En outre, 2 cas de 2015 et 1 cas de 2014 sont encore en suspens. Il s'agit de cas de dommages corporels graves qui n'ont pas encore pu être réglés sur le plan médical.

Cette année, les déclarations de sinistres dans le cadre de la casco-équipement ont été nombreuses. Par ce biais, je souhaite informer tous nos assurés que seuls les dommages causés de manière accidentelle sont couverts. Le simple fait de constater un dommage, sans savoir comment il s'est produit, n'ouvre pas droit à une prestation de l'USS Assurances. De plus, la couverture n'est limitée qu'à la valeur actuelle, de sorte que nous devons toujours clarifier l'âge de l'objet endommagé et déterminer ainsi une valeur actuelle. Ce n'est qu'alors que l'USS peut prendre position sur un sinistre.

Divers dommages ont été annoncés en rapport avec les nouvelles munitions GP 11. Des munitions ont explosé et endommagé les culasses, leurs boîtiers et les dispositifs de détente. Seuls les fusils d'assaut 57 à canon sport et les fusils standard ont été touchés par de tels dommages. Aucun dommage n'est connu pour les fusils tirant la GP 90. Les coûts de réparation de tels dommages sont élevés et ne sont pas en rapport avec la prime casco calculée pour l'ensemble de la société. La SAT et le fabricant de munitions sont en train d'examiner les faits et de clarifier ce qui pourrait être entrepris à ce sujet. Ce n'est que par chance qu'aucun tireur n'a été blessé.

Rétrospectivement, nous constatons que le nombre total de cas annoncés est resté stable en 2022. Les prestations versées jusqu'à présent sont inférieures à celles de l'année précédente.

Nous remercions tous nos assurés. Les tireurs prennent des précautions, font attention et respectent les prescriptions et les directives. Ils réfléchissent et anticipent. Cela contribue à prévenir les sinistres de manière proactive. Les fonctionnaires, les présidents, les moniteurs de tir, les membres des comités et tous les tireurs sont conscients de leur responsabilité et l'assument au quotidien. L'USS Assurances les remercie tous pour leur collaboration et leur prudence dans la pratique de notre beau sport.

Afin de faciliter le traitement des sinistres, nous vous demandons ce qui suit:

Pour la déclaration des sinistres, nous vous renvoyons volontiers à notre site Internet, où les sinistres peuvent être déclarés directement en ligne. En cas de dommages importants, en particulier de dommages corporels, nous vous prions de les déclarer directement et rapidement, si possible par e-mail ou par téléphone.

Nous vous prions de ne pas nous envoyer de factures sans commentaire ni indication sur le déroulement du sinistre. Vous pouvez nous décrire le déroulement du sinistre dans une lettre ou par e-mail à eric.zosso@uss-versicherungen.ch ou 079 249 89 73.

Si nous avons besoin d'autres informations, nous vous contacterons.

Plus d'informations sur www.uss-versicherungen.ch

Le responsable des sinistres
Eric Zosso

Tabelle des sinistres sur plusieurs années

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de sinistres	24	28	26	24	13	19	23
Liquidés au 31.12.	18	23	21	18	7	16	20
Répartition selon associations							
FST	22	26	24	22	12	17	21
AFTA	1	1	1	1	0	1	1
Autre	1	1	1	1	1	1	1
Genre de sinistres							
Accidents	9	12	6	5	4	6	2
Accidents sur le chemin	0	0	0	0	0	0	0
Dommmages matériels	4	7	5	6	5	4	8
Dommmages de RC	8	8	13	13	3	9	8
Dommmages à l'ouïe	3	1	2	0	1	0	2
Autre	0	0	0	0	0	0	3
Répartition par manifestations							
Groupe							
Tirs obligatoires	0	0	0	0	0	0	0
Tir en campagne	0	1	1	1	0	0	0
Cours jeunes tireurs	1	2	2	2	1	2	2
Autres cours	3	2	2	1	2	1	1
Tirs de société	2	2	5	4	3	4	6
Fêtes de tir	8	7	3	6	0	1	6
Autres							
Exploitation de tir	9	12	9	8	5	7	8
Tir d'entreprises	0	0	0	0	0	0	0
Armes air comprimé	0	0	1	1	1	2	0
Travaux d'entretien/-construction	1	2	3	1	1	2	0
Les sinistres concernent							
Participants	12	14	7	10	3	1	10
Jeunes tireurs	0	2	2	2	3	1	0
Cibarres	0	0	1	0	0	0	0
Autres fonctionnaires	4	2	2	0	3	3	0
Tierces personnes	7	8	13	10	3	11	9
Sociétés	1	2	1	2	1	3	4
Indemnité crédit libre	3	1	4	5	3	2	4

Membre d'honneur Claude Aebersold

14 juillet 1936 – 22 août 2022

L'année 2022 a vu le décès de notre membre d'honneur et camarade, Claude Aebersold, à l'âge de 86 ans. Il a été délivré le 22 août 2022 de sa grave maladie, qu'il a supportée avec beaucoup de patience.

Claude Aebersold s'était mis au service des associations et des fédérations de tir dans les fonctions les plus diverses. Il a commencé sa carrière au sein des comités en 1964 chez les Tireurs de la Ville de Thun. Ses activités dans le domaine du tir ont été très diversifiées.

En 1996, il a été élu au comité de l'USS Assurances. Pendant 12 ans, il s'est occupé de manière intensive des questions de sécurité dans le domaine du tir. L'étroite collaboration avec les officiers fédéraux de tir était pour lui une préoccupation majeure. Pour lui, la sécurité dans le domaine du tir figurait toujours au premier plan, c'est pourquoi la prévention lui tenait aussi très à cœur.

Claude Aebersold a reçu le titre de membre d'honneur pour ses services lors de l'assemblée des délégués de l'USS Assurances en 2008 à Berne.

Nous perdons, avec Claude Aebersold, un ami et un camarade très cher.



Développement des affaires

La situation financière de l'USS reste bonne, malgré les turbulences boursières et les coûts supplémentaires en 2022. Le bénéfice net de CHF 112'000 a pratiquement diminué de moitié par rapport à l'année précédente. En raison de dépenses d'exploitation plus élevées, le résultat d'exploitation a été légèrement négatif. Celui-ci a été plus que compensé par le produit net des placements financiers.

Les recettes de primes ont diminué de CHF 6'000 par rapport à l'année précédente et s'élèvent à CHF 581'000. Cette baisse résulte de fusions et dissolutions. En raison du faible nombre de sinistres, les charges de sinistres ont diminué de CHF 9'000 pour atteindre CHF 26'000.

Le résultat d'exploitation a baissé de CHF 145'000 à CHF - 6'000. Cette détérioration résulte principalement d'une augmentation des charges de personnel suite à la réorganisation de l'USS, de coûts supplémentaires dus à l'adaptation de l'informatique, de contributions de sponsoring plus élevées aux associations et manifestations ainsi que de l'Assemblée des délégués qui a de nouveau pu être organisée physiquement. Les amortissements ont diminué de CHF 4'000 pour atteindre CHF 23'000, ce qui s'explique par des investissements moins élevés dans l'informatique.

Le produit net des placements financiers a diminué de CHF 13'000 par rapport à l'année précédente et s'élève à CHF 150'000. Il se compose du produit des immeubles de CHF 85'000 (année précédente CHF 65'000) et du produit des titres de CHF 65'000 (année précédente CHF 98'000). L'USS est propriétaire d'un immeuble à Berne qui est entièrement loué depuis des années et qui a atteint en 2022 un rendement brut de 6,6% sur la base du prix d'achat.

En 2022, un rendement négatif a été réalisé sur les titres. Grâce aux réserves pour fluctuation des titres, il n'a pas été nécessaire de comptabiliser des corrections de valeur ayant une incidence sur le résultat. Fin 2022, l'immeuble et les placements financiers sont inscrits au bilan avec une valeur comptable de CHF 7'753'000 (année précédente CHF 7'808'000). De cette valeur comptable, 22% sont des obligations, 23% des actions, 34% des fonds et 21% l'immeuble. Au 31 décembre 2022, les provisions s'élèvent à CHF 450'000, sans changement par rapport à l'année précédente, dont CHF 250'000 pour les sinistres non réglés. Les fonds propres s'élèvent à CHF 8'063'000 fin 2022. La variation par rapport à l'année précédente de CHF 112'000 correspond au bénéfice net de l'année sous revue. Comme les années précédentes, il est proposé de verser le bénéfice au bilan à la fin 2022 dans les réserves existantes.

Comptes annuels 2022

Comptes de résultat

Primes brutes

Part des réassureurs

Primes nettes

Charges de sinistres

Autres produits

Frais de personnel, prestations de tiers

Séances, Conférences, Manifestations

Assemblée des délégués

Publicité, sponsoring

Charges informatiques

Imprimés, matériel de bureau

Révision, conseil

Amortissements

Autres charges d'exploitation

Charges d'exploitation

Résultat d'exploitation

Produit net des placements financiers

Bénéfice avant impôts

Charges fiscales

Bénéfice

Annexe	2022	2021
3.1	581'235.70	587'074.90
	- 92'850.58	- 105'088.38
	488'385.12	481'986.52
	- 26'033.85	- 35'322.40
	8'894.15	14'853.25
	- 173'627.25	- 149'636.10
	- 78'939.85	- 62'531.90
	- 40'978.65	- 4'930.95
	- 63'881.58	- 17'331.10
	- 27'459.00	- 15'757.85
	- 32'147.75	- 17'411.15
	- 21'456.75	- 18'320.00
	- 23'260.00	- 27'450.60
	- 15'117.25	- 8'983.35
	- 476'868.08	- 322'353.00
	- 5'622.66	139'164.37
3.2	149'975.35	162'736.14
	144'352.69	301'900.51
	- 32'818.55	- 67'036.80
	111'534.14	234'863.71

Bilan

Liquidités

Autres créances à court terme

Actifs transitoires

Total des actifs courants

Placements financiers

Total des actifs immobilisés

Total des actifs

Annexe	31.12.2022	31.12.2021
	831'461.98	630'243.81
	18'751.96	38'788.60
	29'503.07	26'287.82
	879'717.01	695'320.23
3.3	7'753'000.00	7'808'149.52
	7'753'000.00	7'808'149.52
	8'632'717.01	8'503'469.75

Comptes annuels 2022

Bilan

	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
Dettes sur livraisons et prestations		26'229.20	29'438.85
Passifs transitoires		93'285.25	72'362.48
Provisions à court terme	3.4	350'000.00	350'000.00
Total des capitaux étrangers à court terme		469'514.45	451'801.33
Provisions à long terme	3.5	100'000.00	100'000.00
Total des capitaux étrangers à long terme		100'000.00	100'000.00
Total des capitaux étrangers		569'514.45	551'801.33
Capital social		3'000'000.00	3'000'000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice			
Réserves statutaires		4'060'000.00	3'900'000.00
Reserves techniques		891'000.00	816'000.00
Bénéfice reporté		668.42	804.71
Bénéfice		111'534.14	234'863.71
Total des capitaux propres		8'063'202.56	7'951'668.42
Total des passifs		8'632'717.01	8'503'469.75

Tableau des flux de trésorerie

	2022	2021
Bénéfice	111'534.14	234'863.71
Amortissements et corrections de valeurs	99'021.96	58'902.49
Variation du fond de roulement net	34'534.51	3'248.11
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	245'090.61	297'014.31
Investissements en actifs financiers	- 1'149'308.33	- 1'339'759.90
Désinvestissements en actifs financiers	1'128'695.89	906'044.15
Investissements en valeur immatérielle	-23'260.00	- 27'450.60
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-43'872.44	- 461'166.35
Variation des liquidités	201'218.17	- 164'152.04
État des liquidités en début d'année	630'243.81	794'395.85
Variation des liquidités	201'218.17	- 164'152.04
État des liquidités en fin d'année	831'461.98	630'243.81

Comptes annuels 2022

Annexe aux comptes annuels

1. Informations générales

Nom, forme juridique et siège

USS Assurances société coopérative, Berne

Nombre d'emplois à plein temps

La moyenne d'emplois à plein temps était inférieure à 10 lors de l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent.

Honoraires versés à l'organe de révision

Les prestations en matière de révision pour les comptes annuels 2022 s'élevaient à CHF 16'382.00.

2. Principales règles comptables

Placements financiers

Les immobilisations financières se composent de titres cotés en bourse et d'un immeuble. Les titres sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur. L'immeuble est inscrit au bilan à son coût d'acquisition, déduction faite des amortissements.

Provisions techniques d'assurances

Des provisions, établies sur la base d'une estimation des paiements et frais de traitement à venir, sont constituées pour tous les sinistres survenus jusqu'à la date de clotûre du bilan.

En outre, des provisions sont constituées pour couvrir les fluctuations dans la fréquence des sinistres et de leurs montants. Elles sont calculées selon les principes de base de la comptabilité analytique.

3. Information sur les postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Primes brutes

Accident	229'766.85	234'829.95
Dommages	57'441.72	58'707.50
Responsabilité civile	294'027.13	293'537.45
Total primes brutes	581'235.70	587'074.90

3.2 Produit net des placements financiers

	2022	2021
Revenu des titres	126'453.71	175'132.90
Administration, commissions	- 61'703.71	- 77'185.61
Total du résultat des titres	64'750.00	97'947.29
Revenu locatif	141'520.00	141'207.00
Charles immobilières	- 40'349.65	- 24'894.15
Amortissements	- 15'945.00	- 51'524.00
Total résultat immobilier	85'225.35	64'788.85
Total produit net des placements financiers	149'975.35	162'736.14

Comptes annuels 2022

3.3 Placements financiers

Obligations

Actions

Fonds

Total des titres

Immeuble

Total des placements financiers

3.4 Provisions

Provisions pour sinistres non réglés

Autres provisions

Total des provisions à court terme

Provisions pour fluctuations à long terme

Total des provisions

4. Dissolution nette des réserves latentes

Total des réserves latentes nettes dissoutes

	31.12.2022	31.12.2021
	1'681'051.50	1'384'444.11
	1'814'386.25	1'899'760.97
	2'607'562.25	2'857'999.44
Total des titres	6'103'000.00	6'142'204.52
	1'650'000.00	1'665'945.00
Total des placements financiers	7'753'000.00	7'808'149.52
	250'000.00	250'000.00
	100'000.00	100'000.00
Total des provisions à court terme	350'000.00	350'000.00
	100'000.00	100'000.00
Total des provisions	450'000.00	450'000.00
	2022	2021
	413'342.00	0.00

Proposition pour l'utilisation du bénéfice au bilan

Bénéfice de l'année d'exploitation

Bénéfice reporté

Bénéfice au bilan

Attribution aux

Réserves statutaires

Réserves techniques

Total des attributions

Report à nouveau

	31.12.2022	31.12.2021
	111'534.14	234'863.71
	668.42	804.71
Bénéfice au bilan	112'202.56	235'668.42
	80'000.00	160'000.00
	32'000.00	75'000.00
Total des attributions	112'000.00	235'000.00
	202.56	668.42

Rapport de l'organe de révision

à l'assemblée des délégués de l'

USS Assurances société coopérative, Berne
Rapport sur l'audit des comptes annuels

Balmer-Etienne AG
Kaufmannweg 4
6003 Lucerne
Phone +41 41 228 11 11

info@balmer-etienne.ch
balmer-etienne.ch

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'USS Assurances société coopérative (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrale de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, le 16 février 2023
rf/psh

Balmer-Etienne AG

Roland Furger
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

ppa. Pascal Schillig
Expert-réviseur agréé

Comptes annuels 2022
Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Rütli schiessen



Geschäftsführung / Direction administrative

Geschäftsführer/Directeur administratif
ab/dès 01.05.2022



Rusch Sepp
Hostet 5
9050 Appenzell

Mobile +41 79 543 06 60
sepp.rusch@
uss-versicherungen.ch

Geschäftsführer/Directeur administratif
bis/jusqu'au 30.04.2022



Liechti Hans Rudolf
Spiezbergstrasse 24 A
3700 Spiez

Mobile +41 79 333 30 46
hansrudolf.liechti@
uss-versicherungen.ch

Geschäftsführer Stv./Directeur administratif adjt
Prämieninkasso/Encaissement des primes



Schmutz Rolf
Frutigenstrasse 50
3604 Thun

Mobile +41 79 356 09 57
rolf.schmutz@
uss-versicherungen.ch

Administration



Mesmer Maggie
Unterrainstrasse 17A
9050 Appenzell

Mobile +41 79 289 93 66
maggie.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen/Assurances

Deutschschweiz, Tessin / Suisse alémanique/italienne



Mesmer Hermann
Unterrainstrasse 17A
9050 Appenzell

Mobile +41 79 229 34 55
hermann.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen, Schäden/Assurances, Sinistres
Suisse Romande



Zosso Eric
c/o Vaudoise Assurances
Rue St-Pierre 18
1701 Fribourg
Mobile +41 79 249 89 73
eric.zosso@
uss-versicherungen.ch

Sicherheitsfragen & Prävention
Sécurité & Prévention



Blaser Ueli
Lenggenweg 11
3550 Langnau i. E.

Mobile +41 79 309 42 27
ueli.blaser@
uss-versicherungen.ch

Übersetzer, Archiv
Traducteur, Archives



Beucler Germain
Chaindon 30
2732 Reconvilier

Mobile +41 79 797 33 60
germain.beucler@
uss-versicherungen.ch

Vorstand/Comité



Präsident / Président

Vonlanthen Rudolf

Oberzelg 7
1735 Giffers

Mobile +41 79 679 29 57
rudolf.vonlanthen@uss-versicherungen.ch



bis/jusqu'au 30.04.2022

Vize-Präsident, Finanzen / Vice-président, Finances

Rusch Sepp

Hostet 5
9050 Appenzell

Mobile +41 79 543 06 60
sepp.rusch@uss-versicherungen.ch



ab/dès 01.05.2022

Vize-Präsident, Finanzen / Vice-président, Finances

Zahler Stefan

Ahornstrasse 2
3752 Wimmis

Mobile +41 79 672 97 35
stefan.zahler@uss-versicherungen.ch



Mitglied / Membre

Schneeberger Peter

Metallstrasse 12
6300 Zug

Mobile +41 79 331 00 74
peter.schneeberger@uss-versicherungen.ch



Mitglied / Membre

Landis Marzio

In Giàgh Piànca 22
6953 Lugaggia

Mobile +41 78 680 25 52
marzio.landis@uss-versicherungen.ch

Vorstand/Comité



Mitglied / Membre

Schönenberger Ursula

Tellstrasse 6
9533 Kirchberg

Mobile +41 79 579 12 16

ursula.schoenenberger@uss-versicherungen.ch



Mitglied / Membre

Haefeli Joel

5073 Gipf-Oberfrick

joel.haefeli@uss-versicherungen.ch

Revisionsstelle / Organe de contrôle

Balmer-Etienne AG, Luzern

Ehrenmitglieder / Membres d'honneur

Gloor Hansrudolf

Veilchenweg 3, 5034 Suhr

Kunz Otto

Chemin des Clochettes 19, 1206 Genève

Mäder René

von May-Strasse 21, 3604 Thun

Isler Hans

Alterszentrum Aaheim, Mühlewiesestrasse 4, 8355 Aadorf

Schneeberger Peter

Metallstrasse 12, 6300 Zug

Häsler Willy

Waldeggstrasse 22c, 3800 Interlaken

Ramelli Edy

Via Ginnasio 2, 6710 Biasca

Grünenwald Jean Paul

Rue des Oeuches 1, 2842 Rossemaison

Meier Siegfried

Tännikonerstrasse 4, 8355 Aadorf

Liechti Hans Rudolf

Spiezbergstrasse 24A, 3700 Spiez

Organisation USS Versicherungen Organisation USS Assurances

